



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 juin 2026

Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise de Signature Création

DÉLIBÉRATION

N° 2026-077

En exercice : 37
 Titulaires présents : 27
 Pouvoirs : 7
 Absents : 8
 Nombre de votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Breuches 70300 sur convocation adressée par le Président le seize juin dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Joël Brice secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE			Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ	POUV	Jacques DESHAYES
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE	POUV	Alain SCHELLE	Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

L'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) précise que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Par délibération en date du 28 mai 2018, du 28 juin 2021, du 14 octobre 2024 et du 22 juin 2026 la CCPLx a validé les modalités de son intervention économique en matière immobilière et a délégué au Département l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise qui a débouché sur la signature d'une convention le 13 août 2018. Deux avenants portant sur la modification du seuil de surface éligible ramené à 250 m² au lieu de 500 m² et d'autre part, une ouverture au dépôt de plusieurs projets sur trois ans, avec le même plafond de subvention a été validé par la Commission permanente le 14 décembre 2020, puis un autre alignant l'intervention du Département sur celui de la CCPLx 3, 4 ou 5 % (selon les délibérations), avec un plafond de 30 000 €, validé en Commission permanente du 16 décembre 2024.

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a voté la majoration du taux d'intervention à 12 ou 20 % au lieu de 6 à 10 %, d'un montant d'aide éligible plafonné et maintenu à cent mille euros, en accord avec les EPCI volontaires et reparti à parts égales.

C'est dans ce contexte que l'entreprise Signature Création en pleine croissance, demande une subvention pour son projet immobilier dont les détails sont mentionnés ci-dessous.

1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE

Raison sociale : Signature Création

Forme juridique : SARL

Date de création : Juin 2020

SIRET : 88371380200022

Siège social : 7b avenue du Breuchin- 70280 Raddon et Chapendu

Dirigeants : Celine BERNARD

Activité : Fabrication adhésif-marquage textile-marquage goodies.

Effectif salarié : 3

Données financières de la Société :

en M€	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires net	208 331 €	223 030 €	326 603 €
Résultat net	19 944 €	31 727 €	18 903 €

Graphiste de profession, Madame Bernard a lancé son entreprise en juin 2020 dans un espace de 20 m². Elle a débuté son activité avec une machine de gravure laser destinée à la personnalisation d'objets publicitaires et une presse textile pour le marquage de vêtements.

Dès 2021, l'entreprise connaît une première phase d'expansion grâce à l'acquisition d'une imprimante grand format. Cet équipement lui permet de diversifier sa production : panneaux publicitaires, banderoles et adhésifs. Cette croissance nécessite un déménagement vers un local plus spacieux de 80 m², situé dans la zone Peltey à Raddon et appartenant à la CCPLx.

Depuis lors, l'entreprise poursuit son développement continu avec l'achat de nouveaux équipements. Ces investissements ont permis la création d'un pôle broderie et le passage à une capacité de production de niveau industriel.

Avec un taux de croissance annuel estimé à 30 % et une forte hausse des commandes, l'entreprise doit impérativement augmenter sa capacité de production pour respecter les délais. Par ailleurs, elle a développé une activité de marquage de véhicules, actuellement réalisée dans le garage personnel de la dirigeante en raison du manque d'espace dans l'atelier.

Face à l'augmentation des commandes, à l'acquisition de nouvelles machines et au développement de nouvelles activités, l'atelier actuel a atteint sa capacité maximale. L'agrandissement des locaux s'impose désormais comme une étape indispensable à la poursuite du développement de l'entreprise.

2. PROJET IMMOBILIER

Dans ce contexte, l'entreprise va donc déménager son activité dans la zone des 7 chevaux où elle va implanter un bâtiment de 500 m² reparté comme suit :

- Bureaux 21 m²
- Espace de stockage intérieur de 200 m²
- Atelier 270 m²
- Showroom : 30 m²

Le coût global de l'investissement immobilier s'élève à **359 835 € HT**, réparti comme suit :

NATURE DES DEPENSES	PRESTATAIRE	MONTANT HT ESTIME OU DEVISE
TERRAIN	CCPLX	36000 € HT
ACQUISITION		
TERRASSEMENT	BURGEY COULIN	102 000 €ht
VRD		
AUTRES		
TOTAL TERRAIN		138 000€ht
TRAVAUX		
Fenêtres	FERMEXPRO	26 300€ ht
Portes garage	LRI	12 764€ht
plomberie	DAMIEN BAUDOUIN	29 971€ht
Batiment	BRISARD	100 000 €ht
Aménagement intérieur		50 000 €ht
TOTAL TRAVAUX		219 036 €ht
ETUDES	OME F audinot	2800 € ht
MOE		
SPS		
CT GEOMETRE		
AUTRES		
TOTAL ETUDES		2800€ht

Le projet immobilier sera porté par la SCI Signature IMMO.

➤ **Conséquences sur l'emploi** : Transformation d'un contrat d'alternance en CDD puis évolution en CDI

3. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Acquisition : Mai 2026

- Démarrage des travaux : juin 2026
- Fin des travaux : Novembre 2026
- Démarrage de l'activité : Décembre 2026

4. AIDES MOBILISABLES

Au titre de l'immobilier d'entreprises, les interventions seraient les suivantes, sur la base d'une dépense éligible de **323 835 € HT** :

→ **de la part du Département 19 430 €**

6 % de l'investissement

→ **de la part de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil 19 430€**

6 % de l'investissement

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Valide l'attribution d'une subvention de 19 430 € par la CCPLx à l'entreprise Signature création.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES